



^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

Rapport annuel 2021

2021 EN BREF

- **La science sous pression.** La place scientifique suisse subit actuellement de fortes contraintes, non seulement à cause de la pandémie, mais aussi et surtout à cause de l'absence d'accord-cadre entre la Suisse et l'UE. La collaboration avec d'autres institutions scientifiques (notamment européennes) est essentielle à la réussite de l'Université.
- **Notre compétitivité sérieusement compromise.** Les retards pris dans le développement des infrastructures représentent pour notre Université un immense défi. En l'absence de plan à long terme et d'une sécurité appropriée, les performances de l'Université sont sérieusement compromises.
- **La présence à l'Université, un facteur essentiel.** Le rétablissement des cours en mode présentiel pendant le semestre d'automne a été le temps fort majeur de l'année. Les contacts directs entre les étudiant-e-s, les enseignant-e-s et les chercheur-euse-s sont indispensables, à la fois pour une approche critique du savoir et le développement de réseaux personnels.
- **Plus d'étudiant-e-s.** L'Université a de nouveau vu son effectif croître et compte désormais 19 441 étudiant-e-s (y compris celles et ceux en formation continue). À l'avenir, elles et ils devraient bénéficier encore plus de l'intégration des outils numériques dans l'enseignement en mode présentiel.
- **Obtention de l'accréditation.** L'Université de Berne a connu un autre succès en se voyant attribuer une accréditation par le Conseil suisse d'accréditation, et ce, sans réserve.
- **Une recherche créative et fructueuse.** Les chercheur-euse-s de l'Université de Berne ont su s'adapter à la situation changeante liée à la pandémie. Elles et ils ont notamment proposé des publications remarquables, décroché de nombreux financements externes et reçu des distinctions et prix prestigieux. Pour bien faire leur travail, elles et ils ont besoin de conditions-cadres qui perdureront au-delà de l'esprit du temps et des courants dominants.
- **Promouvoir l'égalité des chances.** L'Université de Berne entend soutenir l'égalité des chances à tous les niveaux. Dans cette optique, elle a enrichi son plan d'action en la matière en intégrant d'autres aspects comme l'âge, la provenance ou l'orientation sexuelle.

2021 EN CHIFFRES

19 441 étudiant-e-s et doctorant-e-s

39 filières d'études au niveau bachelor, 76 filières d'études au niveau master, 28 programmes de doctorat, 7 écoles doctorales et 130 cursus d'études de formation continue

4 691 diplômes, dont 725 doctorats et 623 diplômes de formation continue

5 050 emplois à plein temps, dont 529 professeur-e-s

8 facultés, environ 150 instituts et 10 centres stratégiques inter- et transdisciplinaires

3 pôles de recherche internationaux, 449 projets du Fonds national suisse, 120 projets européens et 59 bourses internationales
Environ 860 nouvelles coopérations de recherche en matière de transfert de technologie avec le secteur public et le secteur privé

939 millions de francs de budget annuel, dont 367 millions ont été levés et obtenus sur concours (financement externe)



Table des matières

6

Idées directrices
du Recteur

8

Vice-rectorat de
l'enseignement

10

Vice-rectorat de
la recherche

12

Vice-rectorat de
la qualité

14

Vice-rectorat du
développement

16

Direction de
l'administration

20

Organigramme

23

Sénat

24

Statistiques

29

Comptes annuels

La science sous une pression permanente

La place scientifique suisse subit actuellement de fortes contraintes, non seulement à cause de la pandémie, mais aussi et surtout en raison de l'absence d'accord-cadre entre la Suisse et l'UE. La présence des étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheur·euse·s sur place est néanmoins une condition essentielle à la réussite de l'Université, comme l'ont révélé les expériences positives que nous avons vécues à l'automne 2021.

Par le Prof. Dr. Christian Leumann, Recteur

La reprise de l'enseignement en mode présentiel au début du semestre d'automne grâce au certificat Covid a été sans doute le temps fort le plus marquant de 2021. Certes, la pandémie n'est pas encore derrière nous, mais le fonctionnement de l'Université a retrouvé une certaine normalité grâce aux habitudes que nous avons prises pendant la gestion du Covid-19. C'est avec une grande joie que nous avons assisté au retour de la vie dans nos bâtiments et aux échanges animés entre les étudiant·e·s, et notamment celles et ceux inscrit·e·s à l'Université depuis trois semestres et qui ne s'étaient alors connus que par écran interposé. Une formation à la fois efficiente et efficace ne requiert pas uniquement un transfert direct du savoir des enseignant·e·s aux et étudiant·e·s. Les contacts entre les étudiant·e·s, les échanges faciles, une approche critique du contenu de l'enseignement et la constitution de réseaux personnels pouvant durer toute une vie sont autant de processus qu'il est impossible de numériser.

L'ouverture en mars du Center for Artificial Intelligence in Medicine (CAIM), un centre d'enseignement et de recherche de la Faculté de médecine, de l'Hôpital de l'île, des Services psychiatriques universitaires et de sitem-insel a été certainement l'un des temps forts de la recherche en 2021. Dans ce centre, des informaticien·ne·s et médecins conçoivent des processus de diagnostic et de traitement améliorés à l'aide de l'intelligence artificielle. Le projet interdisciplinaire BrainPol en est un exemple parfait. Dans le cadre de ce projet, un spécialiste de la recherche spatiale et un spécialiste de l'intelligence artificielle en médecine appliquent des procédés de la recherche spatiale dans une salle d'opération afin de différencier les cellules nerveuses saines de cellules cérébrales cancéreuses. Ce projet met en évidence, de manière exemplaire, le potentiel d'une université généraliste : agir pour l'innovation en s'appuyant sur les forces des disciplines et en faisant preuve d'ouverture

d'esprit envers la recherche interdisciplinaire. L'Université de Berne a connu un autre succès en se voyant attribuer une accréditation par le Conseil suisse d'accréditation, et ce, sans réserve. Cette réussite prouve que l'Université a réalisé ces dernières années un véritable virage culturel en faveur de la gestion de la qualité dans tous les domaines. La remise du prix scientifique Marcel Benoist, le « Nobel suisse » au professeur de psychologie Thomas Berger, un pionnier de la psychothérapie en ligne, a également été une réussite particulière. Ses instruments numériques sont très recherchés, notamment en cette période de pandémie, par exemple pour détecter les dépressions de manière précoce et proposer des traitements thérapeutiques adaptés. Par ailleurs, nous avons inauguré le nouveau bâtiment de recherche et de laboratoires situé Murtensstrasse 24 – 28 pour le département de biomédecine et l'Institut de médecine légale. Nous avons également célébré les « 50 ans de suffrage féminin en Suisse » avec une exposition au Musée d'Histoire de Berne, organisée par le Centre interdisciplinaire pour les études de genre de l'Université de Berne.

Le changement climatique demeure une question urgente. La Conférence des Nations Unies sur le climat (COP26), qui s'est tenue à Glasgow, n'a malheureusement débouché sur aucun résultat concluant. Plus le temps passe, plus l'expérience nous montre que le problème n'est pas tant le manque d'instruments technologiques, mais plutôt le comportement de l'être humain. Les chercheur·euse·s du Centre Oeschger de recherche en climatologie, du World Trade Institute, du Center for Development and Environment et de la Wyss Academy for Nature (centres de recherche de l'Université de Berne) consacrent donc plus de temps à de nouvelles approches politico-économiques permettant une bonne gestion de la transformation socio-technologique. Au début de la crise du Covid-19, le Conseil fédéral a mis

« Il est essentiel que la science conserve son positionnement clair et que la sphère politique ne vienne pas l'instrumentaliser. Nous devons sauvegarder notre indépendance et, ce faisant, la confiance qui nous est accordée. »

sur pied la Science Task Force afin de recevoir un avis scientifique sur les principales questions en rapport avec la pandémie. Il est à présent évident que les attentes de la sphère politique et du public envers la science étaient plus élevées que celles auxquelles la science pouvait répondre à l'aide de faits avérés, à brève échéance, dans une situation de pandémie. Nous devons donc mieux expliquer à la société le fonctionnement de la recherche scientifique et mieux faire connaître sa méthode de travail auprès du public. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions préserver la réputation de la science et empêcher la prolifération de « fake facts » et autres théories du complot. Il est ici essentiel que la science conserve son positionnement clair et que la sphère politique ne vienne pas l'instrumentaliser. Nous devons sauvegarder notre indépendance et, ce faisant, la confiance qui nous est accordée.

Il y a un an, j'évoquais la menace qui pesait sur la place d'enseignement et de recherche suisse en cas d'exclusion de notre pays du programme de recherche européen Horizon Europe. Après l'échec de l'accord-cadre avec l'UE en mai 2021, cette menace est malheureusement devenue une réalité. Pour la seconde fois de l'histoire de la promotion de la recherche européenne, la Suisse n'est considérée que comme un État tiers. De ce fait, nous n'avons quasiment plus aucun accès aux instruments de promotion du Conseil européen de la recherche (CER). Par ailleurs, nous ne pouvons plus diriger des coopérations de recherche de grande envergure, seule une participation réduite étant possible. L'incertitude demeure quant à savoir si la Suisse peut encore participer au programme de mobilité Erasmus+ pour les étudiant·e·s et, si oui, sous quelle forme.

Malgré la reprise du financement de parties du programme du CER par le Fonds national suisse, des inconvénients majeurs demeurent et compromettent

de manière durable la compétitivité de la recherche de pointe suisse. Citons en tout premier lieu l'intégration dans les réseaux de recherche internationaux ainsi que l'atteinte à notre réputation et la perte d'attractivité que nous subissons. Quels scientifiques européens de renom seront à l'avenir encore intéressés par une université suisse ? Et combien de jeunes chercheur·euse·s suisses seront attiré·e·s par des hautes écoles européennes, où elles et ils pourraient participer au plus grand réseau de recherche du monde et bénéficier ainsi de meilleures opportunités de carrière ?

Depuis dix ans, la Suisse occupe la tête du classement de l'indice international de l'innovation, notamment grâce à des investissements élevés dans la recherche et le développement et ses hautes écoles performantes, qui étaient jusqu'à présent très attractives pour les chercheur·euse·s étrangers·ères. Une fois leur formation achevée, ces chercheur·euse·s restent souvent en Suisse et aident ainsi à répondre aux besoins élevés de l'économie suisse en matière de spécialistes. La réussite des hautes écoles suisses a toujours résidé dans leur capacité à accueillir les meilleurs talents, quelle que soit leur origine.

On comprend donc très difficilement pourquoi tout cela doit être remis en question. Les hautes écoles dépendent de la capacité de la sphère politique suisse à retrouver très rapidement un cap encourageant permettant des relations stables avec l'UE. Il est impératif de rétablir la confiance dont dépendent la recherche et ses programmes souvent inscrits sur le long terme.

Pour conclure, je tiens à remercier nos étudiant·e·s, chercheur·euse·s et collaborateur·trice·s pour leur confiance dans notre Université et leur volonté d'obtenir des résultats de haute volée dans des situations difficiles.

Un enseignement en apprentissage

La pandémie a encore marqué l'enseignement en 2021. Les 19 441 étudiant·e·s de l'Université de Berne sont de retour dans nos bâtiments, mais cette fois enrichis des expériences qu'elles et ils ont glanées pendant leur période d'enseignement à distance. L'Université poursuit l'intégration des outils numériques au service d'un enseignement présentiel moderne.

« L'objectif a été de consolider les expériences acquises avec l'enseignement numérique et de les associer de manière optimale à l'enseignement en présentiel. »

Par le Prof. Dr. Fritz Sager, Vice-recteur de l'enseignement

Au semestre d'automne 2021, 19 441 étudiant·e·s au total étaient inscrit·e·s à l'Université de Berne. Sur ce total, 8 168 suivaient des études de Bachelor et 4 681 des études de master ; 3 315 étaient doctorant·e·s et 2 098 suivaient un cursus d'études de formation continue correspondant au minimum à 60 crédits ECTS (dont 1 899 au niveau master [MAS]). À cela s'ajoutent 1 179 étudiant·e·s en formation continue au niveau du certificat et du diplôme (CAS et DAS). L'Office fédéral de la statistique fait état d'un nombre de 18 251 étudiant·e·s pour l'Université de Berne (sans CAS/DAS et 11 doubles immatriculations).

De retour dans les amphithéâtres

En 2021, l'enseignement s'est de nouveau tenu en grande partie en mode présentiel. Le semestre d'automne s'est même achevé avec ce mode d'enseignement, ce qu'une écrasante majorité d'étudiant·e·s et d'enseignant·e·s a grandement apprécié. L'enseignement en mode présentiel a été possible uniquement grâce à des mesures d'hygiène strictes. L'acceptation et le respect largement généralisés de ces mesures montrent que les étudiant·e·s et enseignant·e·s ont non seulement un grand sens des responsabilités, mais illustrent aussi leur aspiration évidente à pouvoir de nouveau se rencontrer. L'enseignement universitaire ne se limite pas à la transmission de contenus. Il permet surtout la rencontre de personnes intéressées par les cours proprement dits, à leur arrivée dans nos établissements, pendant les pauses ou encore lors de discussions sur les contenus du programme.

Garantir et poursuivre la numérisation et l'innovation

L'Université a voulu permettre à ses étudiant·e·s de reprendre ces échanges personnels. Cependant, le

retour de l'enseignement en mode présentiel ne signifiait pas qu'il fallait simplement ignorer l'apprentissage d'envergure qui s'était mis en place pendant le passage à l'enseignement numérique lors de l'année précédente. Bien au contraire : l'objectif a été de consolider les expériences acquises avec l'enseignement numérique et de les associer de manière optimale à l'enseignement en présentiel. Les étudiant·e·s ont ainsi eu à disposition, pour tous les cours, des supports numériques en vue de leur travail d'approfondissement. L'Université de Berne a poursuivi les projets en cours concernant l'innovation de l'enseignement. En s'appuyant sur des initiatives comme celles des eCoachs, elle a pu soutenir les enseignant·e·s dans la mise en place de cours modernes et se positionner, tant en Suisse qu'à l'international, comme une pionnière de l'enseignement moderne des hautes écoles. La promotion de l'enseignement innovant (PEI), qui a connu son dixième appel aux candidatures en 2021, accélère le renouvellement de l'enseignement des hautes écoles. Grâce aux auto-évaluations en ligne, l'Université de Berne donne aux étudiant·e·s intéressé·e·s la possibilité de vérifier dans quelle mesure le cursus de leurs rêves correspond à leurs attentes, facilitant d'autant plus leur passage du lycée à l'université. Le projet « Focus sur les mathématiques » aide les étudiant·e·s en première année à combler leurs lacunes à l'aide d'un outil d'auto-apprentissage numérique, adaptatif, qui vient compléter leur enseignement. Le Vice-rectorat de l'enseignement peut désormais s'appuyer sur le « groupe d'innovation pour l'enseignement », qui sert d'interlocuteur au corps professoral afin qu'il communique ses idées selon une approche ascendante. Ce groupe intègre les tendances et instruments dans l'enseignement numérique et vérifie leur adéquation avec l'Université de Berne.

L'engagement marqué de l'Université de Berne en faveur de la numérisation et de la formation s'est également traduit par la création de l'association BeLEARN le 27 octobre 2021. BeLEARN est le centre de compétence commun œuvrant pour la numérisation de l'enseignement au sein des trois hautes écoles bernoises, en collaboration avec l'EPF de Lausanne et la Haute école fédérale en formation professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2022, BeLEARN développe des solutions pour l'enseignement de demain dans le cadre de projets interdisciplinaires entre hautes écoles dans les domaines des compétences numériques, des outils numériques et des sciences des données pour l'éducation.

Compétence et avenir numérique

La numérisation est également appliquée pour être utile à l'enseignement. Par le biais du projet « Compétences pour l'avenir (numérique) », le Vice-rectorat de l'enseignement conçoit une offre en ligne à visée didactique pour transmettre des compétences en numérisation (de l'éthique à la programmation) aux étudiant·e·s issu·e·s des disciplines les plus variées. Exécuté dans le cadre de la plateforme d'enseignement ILIAS de l'Université de Berne, le projet « e-assessment » donne la possibilité de passer des examens en ligne. Au niveau international, l'Université de Berne, en qualité de membre du réseau The Guild, renforcera son implication dans l'espace européen de l'éducation et le Plan d'action en matière d'éducation numérique.

Une université d'enseignement comme l'Université de Berne fonctionne uniquement grâce à l'engagement de toutes les parties prenantes. Cela est particulièrement vrai en des temps difficiles comme ceux que

nous connaissons actuellement. Les étudiant·e·s, enseignant·e·s et collaborateur·trice·s méritent à cet égard notre respect et nos remerciements.

Créativité, adaptabilité et réussite

Les chercheur·euse·s sont stimulé·e·s par leur curiosité. Elles et ils veulent générer du savoir. Pour ce faire, elles et ils ont besoin de conditions-cadres sûres et doivent pouvoir réfléchir aux questions qui les préoccupent sans être inquiété·e·s par l'esprit du temps et les courants dominants.

« L'université doit garantir que la recherche fondamentale et de véritables problématiques puissent être étudiées sans que les chercheur·euse·s ne soient inquiété·e·s par l'esprit du temps et les courants dominants. »

Par le Prof. Dr. Daniel Candinas, Vice-recteur de la recherche

Pendant la deuxième année de pandémie, les chercheur·euse·s de l'Université de Berne ont réalisé un travail remarquable, conformément à notre ligne directrice : le savoir est source de valeur. Les chercheur·euse·s bernois·es ont apporté une contribution majeure pour répondre aux questions actuellement urgentes en lien avec la pandémie. Les forces de notre université généraliste, avec ses disciplines variées, se sont clairement exprimées. D'une part, des solutions ont été élaborées à partir d'une multitude de domaines, allant des sciences de la vie aux aspects sociaux en passant par l'économie ; d'autre part, des approches interdisciplinaires ont été mises en évidence, par exemple dans le cadre du Multidisciplinary Center for Infectious Diseases nouvellement créé.

Après que de nombreuses activités de recherche ont été durement impactées par les restrictions imposées par la pandémie, les chercheur·euse·s ont su s'adapter rapidement à une situation incertaine et changeante. Elles et ils ont mis en place de nouveaux canaux de communication numérique, et leur action a été couronnée d'un grand succès. Cette réussite se reflète entre autres dans leurs publications remarquables, la levée de nombreux financements externes et l'obtention de distinctions et de prix prestigieux. Actuellement, l'Université de Berne dispose de trois pôles de recherche nationaux, de 449 projets du Fonds national, de 120 projets européens, de 59 bourses internationales. Environ 860 nouvelles coopérations de recherche en matière de transfert de technologie ont été mises en place avec le secteur public et le secteur privé.

Curiosité, persévérance et érudition

Une question se pose : qui sont ces chercheur·euse·s et qu'est-ce qui les motive à se mobiliser chaque jour ?

Il est évident que la dénomination « chercheur·euse » n'échappe pas à quelques stéréotypes, d'autant plus que nous parlons d'un groupe très varié qui se mobilise pour les motifs les plus divers. Elles et ils partagent néanmoins un point commun : elles et ils sont poussé·e·s par leur curiosité et travaillent avec assiduité à des questions que seuls la persévérance, un esprit éveillé, l'imagination et l'érudition leur permettent de traiter.

Le terme « érudition », dans le sens de « savoir », est certes un peu passé de mode, mais il désigne selon moi une qualité essentielle qui tend à disparaître dans le caractère éphémère de notre époque dominée par les dimensions métriques. C'est précisément cette attitude qui favorise l'excellence de la recherche de notre Université et fascine tant les personnes que des groupes de recherche. Mais la persévérance et l'érudition ne sont pas uniquement une attitude qui distingue les chercheur·euse·s. Par le biais de ses instituts, l'Université doit fournir le cadre nécessaire. Elle doit garantir que la recherche fondamentale et de véritables problématiques puissent être étudiées sans que les chercheur·euse·s ne soient inquiété·e·s par l'esprit du temps et les courants dominants et elle doit mettre à disposition les ressources requises. Qui aurait pu par exemple prévoir il y a dix ans, dans le cadre d'un processus stratégique, que la recherche fondamentale sur les coronavirus à la Faculté vetsuisse bernoise serait un jour au centre des défis de l'humanité ? On peut ici l'affirmer à juste titre : « Le hasard fait bien les choses. »

Un concours d'idées

Nos facultés comptent des chercheur·euse·s à tous les âges de la vie, avec les perspectives et les niveaux d'éducation les plus variés. Cette variété est une bonne chose, car elle permet de « renouveler » le système, de le rendre vivant et de l'enrichir. Il existe un concours d'idées, et nous entendons l'encourager. Ces dernières années, nous avons résolument travaillé au développement de la translation du savoir dans des applications pratiques et pertinentes d'un point de vue social. En 2021, nous avons ainsi mis en place un bureau de l'innovation qui soutient cette transition. Mais tout cela serait imparfait et finalement fragile en l'absence de fondations solides. Et c'est là que réside l'excellence de la recherche « libre ». Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui apportent ici leur contribution.

De l'égalité entre femmes et hommes à l'égalité des chances

Dans le cadre du « plan d'action pour l'égalité des chances 2021–2024 », l'Université de Berne enrichit le thème de l'égalité entre femmes et hommes avec d'autres thématiques, comme les préjugés physiques et psychiques, l'âge, l'origine ethnique et sociale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

« L'objectif est d'instaurer l'égalité des chances pour l'accès aux études et à l'emploi. »

Par la Prof. Dr. Silvia Schroer, Vice-rectrice de la qualité

Un environnement de travail et d'études dénué d'obstacle et la sensibilisation en rapport avec l'origine ethnique, le racisme, l'origine sociale et l'âge sont au centre du nouveau plan d'action en faveur de l'égalité des chances. Son objectif : instaurer l'égalité des chances pour l'accès aux études et à l'emploi. À cette fin, l'Université de Berne a mis en place le 1^{er} janvier 2022 un nouveau service spécialisé dans l'égalité des chances, rattaché au Vice-rectorat de la qualité. Les facultés se sont également emparées de ces thèmes dans leur propre plan d'action et ont défini plusieurs mesures visant l'égalité des chances concernant l'accès aux études et à l'emploi.

Les plans d'action des facultés et des centres font leurs preuves

Les facultés et les centres se fixent leurs propres objectifs et prennent des mesures pour favoriser l'égalité des chances au sein de leurs structures et l'intégrer dans leur culture. À la demande de la Direction de l'Université, ces établissements poursuivent non seulement leurs efforts actuels pour l'égalité entre femmes et hommes pendant la nouvelle phase de 2021 à 2024, tout en abordant d'autres thématiques comme les préjugés physiques et psychiques, l'âge, l'origine ethnique et sociale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. L'an passé, huit facultés et cinq centres (AEC, ARTORG, CDE, CSH, WTI) ont réalisé un état des lieux et défini de nouveaux plans en faveur de l'égalité des chances pour la période de 2021 à 2024. Les instituts disposent également de leur propre plan en la matière, à l'image de l'Institut géographique (GIUB), où la moitié des charges de professorat sont occupées par des femmes. Le GIUB a ainsi reçu le Prix Lux, le prix de l'égalité des chances de l'Université de Berne. Mais ce prix ne récompense pas uniquement ces efforts : avec

cette distinction, l'Université de Berne récompense le GIUB pour son engagement de longue date et son travail de pionnier au service d'une culture scientifique inclusive.

« Qui s'approche trop, va trop loin ! » : semaine d'action contre le harcèlement sexuel

Le courage civil se trouve au centre de la campagne 2021 contre le harcèlement sexuel : à quel moment et comment puis-je intervenir en tant que collègue ou étudiant-e ? Comment faire preuve de courage civil dans des situations de harcèlement sexuel ? À l'occasion de visites interactives dans différents bâtiments de l'Université, les collaborateur-trice-s et étudiant-e-s ont appris à différencier flirt inoffensif, rapports amicaux et harcèlement sexuel ainsi que l'importance d'une réaction directe et transparente. Dans un message vidéo (www.respekt.unibe.ch/vnements/index_fra.html) adressé aux membres de l'Université, le Recteur Christian Leumann souligne le fait suivant : « Vous avez toutes et tous le droit à la protection de votre intégrité personnelle sur votre lieu de travail et pendant vos études, ainsi qu'au respect des limites. »

Assurance qualité : accréditation sans réserve jusqu'en septembre 2028

Le Conseil suisse d'accréditation a accrédité sans réserve l'Université de Berne en tant que haute école. La décision d'accréditation, que l'Université de Berne a reçue le 24 septembre 2021, a permis de clôturer avec succès la procédure d'accréditation institutionnelle. Conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, l'accréditation est une condition nécessaire afin que l'Université de Berne puisse utiliser la dénomination d'université et recevoir les subventions fédérales prévues par la loi. Un rapport

d'auto-évaluation de l'Université de Berne rédigé en 2020 et un rapport établi par des expert-e-s externes au printemps 2021 ont servi de base à cette décision d'accréditation positive.

Développement durable : des idées pérennes pour des changements concrets

Lors de leur troisième journée commune consacrée au développement durable, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique bernoise ont montré comment elles contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, tout en précisant les domaines où des actions sont encore nécessaires. Sur les stands dédiés aux projets et pendant de nombreux ateliers, plus de 350 visiteur-euse-s ont pu découvrir l'esprit d'innovation des étudiant-e-s et chercheur-euse-s en faveur du développement durable. La participation du professeur Tim Jackson, qui mène des recherches sur l'économie post-croissance à l'Université de Surrey et qui est également célèbre pour son best-seller « Prospérité sans croissance », des « débats sur le développement durable » et les discussions de cette journée sont venus confirmer ce que la membre du Conseil-exécutif Christine Häsler avait constaté au départ : « Nous avons besoin d'esprits affûtés pour trouver des idées qui permettront d'atteindre les objectifs de développement durable. »

La collaboration internationale occupe une place centrale

La collaboration avec d'autres institutions scientifiques, notamment européennes, est essentielle à la réussite de l'Université, de ses chercheur·euse·s et de ses étudiant·e·s. L'exclusion du programme de recherche de l'UE « Horizon » et les restrictions des déplacements imposées par la pandémie constituent un handicap majeur.

« L'année 2021 a offert des conditions très favorables à un premier accord universitaire en Afrique : au sein du groupe North-South du réseau The Guild, les principes d'un partenariat ont été établis en collaboration avec l'African Research Universities Alliance (ARUA). »

Par la Prof. Dr. Virginia Richter, Vice-rectrice du développement

La seconde année de la pandémie a été complexe, en particulier pour les domaines « Relations internationales » et « Formation continue », où les contacts personnels sont essentiels. Les cours de formation continue ont dû temporairement se dérouler en ligne, et la semaine d'orientation destinée aux étudiant·e·s étrangers·ères a été complètement réorganisée. En outre, les communications d'informations et les événements sociaux ont été réalisés à l'aide des outils numériques les plus modernes. Pendant le semestre d'automne 2021, il a toutefois été possible d'accueillir les étudiant·e·s et d'organiser différents cours en mode présentiel. En raison d'un effet de rattrapage, les étudiant·e·s bernois·es ont été plus intéressé·e·s par les séjours à l'étranger par rapport aux années précédentes. Toutefois, certain·e·s d'entre elles et eux n'ont pas pu mener leur projet à bien en raison de la situation dans le pays de destination. Pour nombre d'entre elles et eux, cela aura été leur dernière occasion car leur cursus n'autorise plus de report supplémentaire. En dépit de cette situation difficile, des éléments positifs sont à signaler. Des coopérations internationales, par exemple par le biais d'un nouveau programme prioritaire avec des universités africaines, se sont développées. Le domaine de la santé et de la médecine occupe une plus grande place dans la formation continue.

L'internationalisation, un défi

L'Université de Berne s'est sensiblement rapprochée de son objectif visant à façonner l'environnement international de la recherche et d'être perçue comme une université d'excellence. Cette progression se reflète dans le grand rayonnement international de ses centres et sa grande réussite dans la levée de subventions, ainsi qu'avec de prestigieux appels d'offres de l'UE, par exemple pour les bourses de recherche européenne

(European Research Grant). Cependant, la décision de l'UE de ne pas associer la Suisse au programme-cadre actuel de recherche « Horizon Europe » est un handicap lourd de conséquences. Dans cette situation, les échanges avec le réseau d'universités The Guild et son soutien ont été plus précieux que jamais. Enfin, l'European University Association a été active avec une prise de position en faveur de la Suisse et du Royaume-Uni qui a suscité une grande attention.

Depuis des décennies, quelques instituts et centres de l'Université de Berne collaborent étroitement avec des collègues africains, en particulier en Afrique du Sud et dans le sud-est de l'Afrique. À l'exception de l'accord d'échange d'étudiant·e·s conclu avec l'Université de Stellenbosch, il n'y a eu jusqu'à présent aucune convention au niveau universitaire. L'année 2021 a offert des conditions très favorables à un premier accord universitaire : au sein du groupe North-South du réseau The Guild, les principes d'un partenariat ont été établis en collaboration avec l'African Research Universities Alliance (ARUA). L'Université de Berne a également trouvé un partenaire approprié pour un projet de coopération concernant les PhD. Chaque année, six étudiant·e·s en PhD des centres d'excellence de l'ARUA doivent mener leur propre projet de recherche pendant environ six mois à l'Université de Berne. Elles et ils sont alors accompagné·e·s par un·e superviseur·euse.

Formation continue : la santé et la médecine mieux représentées

Le portefeuille de formation continue de l'Université de Berne évolue constamment. De nouveaux programmes s'ajoutent, et les programmes existants sont adaptés aux besoins des participant·e·s et à leur spécialisation. L'année dernière, l'offre de formation continue

a connu de nombreuses évolutions en parallèle avec le thème prioritaire universitaire qu'est la santé et la médecine. Les professionnel·le·s et les organisations du domaine de la santé doivent impérativement suivre des formations continues pour se tenir informé des derniers travaux de recherche et se spécialiser dans leur domaine. Les compétences de direction et les connaissances en gestion gagnent également toujours plus en importance dans le domaine de la santé. Un MAS en Stroke Medicine, un CAS en santé sexuelle et un MAS en psychologie de la santé font partie des nouveaux cursus d'études. Plusieurs cursus d'études en gestion ont été révisés de manière approfondie. Ainsi remaniée et améliorée, l'offre de formations continues témoigne non seulement de la polyvalence de l'Université de Berne mais aussi de sa capacité de coopération : les cursus de formation continue en médecine et en santé sont proposés par plusieurs facultés et parfois réalisés en étroite collaboration avec des partenaires universitaires et extra-universitaires. L'ensemble du portefeuille des formations continues de l'Université de Berne est présenté dans le portail dédié : www.weiterbildung.unibe.ch.

Notre compétitivité encore compromise

En dehors des conditions-cadres politiques, la rénovation et le développement de l'infrastructure immobilière représente le plus gros chantier de l'Université de Berne. En l'absence de plan à long terme et d'une sécurité appropriée, les performances de l'Université sont sérieusement compromises.

« Les retards pris dans le développement des infrastructures représentent pour notre Université un immense défi et compromettent sa compétitivité. »

Par Markus Brönnimann, Directeur administratif

Une infrastructure moderne et adaptée constitue un facteur essentiel à la réussite d'un établissement de recherche et d'enseignement. Souvent, on remarque moins ce que l'on possède déjà. On est bien plus dérangé par le fait de ne pas avoir quelque chose qui nous fait cruellement défaut. Les retards pris dans le développement des infrastructures représentent pour notre Université un immense défi et compromettent sa compétitivité.

Cette année, le nouveau bâtiment de laboratoires situé Murtenstrasse 24–28 nous a permis de combler une lacune dans l'infrastructure de l'Université. Ce bâtiment permet de disposer de laboratoires performants et abrite désormais le Department for BioMedical Research (DBMR). Nous sommes très satisfaits d'avoir pu reprendre ce bâtiment bien aménagé de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et de pouvoir l'exploiter. Je profite de l'occasion pour remercier tous-tes les participant-es-s au projet.

L'issue concluante du concours pour le bâtiment de chimie du site de Muesmatt est le second résultat significatif de cette année. Le projet ayant remporté l'adjudication présente un concept d'affectation bien pensé, qui s'intègre parfaitement dans le quartier. En raison de la hiérarchisation des investissements dans les constructions opérée par le canton, la mise en œuvre du projet doit désormais être décalée de cinq ans. Ce report est visiblement nécessaire, mais aussi très regrettable.

La situation semble être légèrement meilleure pour deux autres projets d'envergure, essentiels pour le site médical de Berne. Concernant le bâtiment de recherche de la Faculté de médecine de la Friedbühl-

strasse (zone de construction 07 du site de l'Insel), l'étude de projet peut se poursuivre normalement. S'agissant du concours portant sur le bâtiment de formation de médecine (zone de construction 03), le Grand Conseil a approuvé le crédit à l'unanimité. Cependant, les cliniques de médecine dentaires (ZMK) ne disposent jusqu'à nouvel ordre, d'aucun fonds.

Si l'on peut se réjouir des projets achevés et en cours, le problème posé par des infrastructures manquantes ou vieillissantes demeure. À court et moyen terme, ce problème portera atteinte à la compétitivité de l'Université. Nous devons ici trouver des solutions avec l'OIC et la Direction de l'instruction publique.

Un financement de base solide

En dehors de l'infrastructure, l'Université a besoin d'un financement de base solide et stable octroyé par le secteur public. Le canton de Berne est ici un partenaire loyal et responsable : pendant l'exercice sous revue, le canton de Berne a versé une contribution de 323,4 millions de francs pour un chiffre d'affaires total de 938,8 millions de francs. Nos comptes font état d'un excédent de 20,7 millions de francs. Au niveau du financement de base, il en a résulté une perte de 5,1 millions de francs, alors qu'une perte plus élevée avait été budgétisée. La différence est principalement imputable aux retards des projets en raison des restrictions liées à la pandémie de coronavirus.

Les répercussions du Covid-19

À l'image de toutes les institutions et entreprises, le Covid-19 a fortement pesé sur l'Université. Des événements impondérables et des restrictions ont entraîné une hausse sensible des dépenses pour l'enseignement, la recherche et l'administration. À l'occasion de ses réu-

nions hebdomadaires, la cellule de crise de l'Université a mis en œuvre les décisions des autorités de manière à maintenir l'activité d'enseignement et de recherche. Ainsi, une solution destinée à soutenir chercheur-euse-s, qui ont vu leurs projets se prolonger à cause des contraintes de la pandémie, a été élaborée et mise en œuvre, et le poste ad hoc de médecin d'entreprise a été reconduit. En permettant le rétablissement de l'enseignement en présentiel, l'introduction du certificat obligatoire à l'automne a été une grande étape. Pour ce faire, l'Université a dû consentir à des dépenses supplémentaires considérables, notamment pour la mise en place de centres de test ou les contrôles des certificats. Comme le Conseil-exécutif a renoncé à une prise en charge, ces frais supplémentaires ont dû être prélevés sur le budget ordinaire de l'enseignement et de la recherche.

Deux personnalités importantes

Pendant l'exercice sous revue, deux postes importants ont dû de nouveau être pourvus au sein de la Direction de l'administration. Cord Fündeling est ainsi devenu le nouveau responsable du service informatique. Il succède à Urs von Lerber, que nous remercions pour son long travail fructueux. La bibliothèque universitaire s'est aussi doté d'une nouvelle responsable. Sonia Abun-Nasr succède ainsi à Niklaus Landolt, qui a dirigé la bibliothèque avec succès et circonspection ces dernières années. Avec quatre dirigeantes et quatre dirigeants, la Direction de l'administration compte désormais autant de femmes que d'hommes.

Financement de l'Université 2021		
Montants en KCHF (= milliers de francs)	2021	Quotité
Financement de base ¹	571 655	60,9%
Contributions du canton de Berne	323 366	34,4%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU) ²	123 631	13,2%
Subventions de la Confédération	99 486	10,6%
Produit des taxes et imputations internes	25 173	2,7%
– produits des taxes	20 498	2,2%
– revenus divers	4 675	0,5%
bénéfice (+) / perte (-)	-5 118	
Financement externe ¹	367 149	39,1%
Promotion de la recherche	144 056	15,3%
– Fonds national suisse (FNS)	113 569	12,1%
– Innosuisse	5 218	0,6%
– programmes de recherche de l'UE	16 993	1,8%
– promotion de la recherche internationale (autres)	8 276	0,9%
Recherche secteur public	20 224	2,2%
Moyens secteur privé ³	42 824	4,6%
Revenus divers	160 045	17,0%
– formation continue	11 447	1,2%
– entreprises de services	84 054	9,0%
– autres services et imputations internes	64 544	6,9%
bénéfice (+) / perte (-)	+25 847	
Produits totaux	938 804	100,0%
Charges totales	918 075	
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	+20 729	

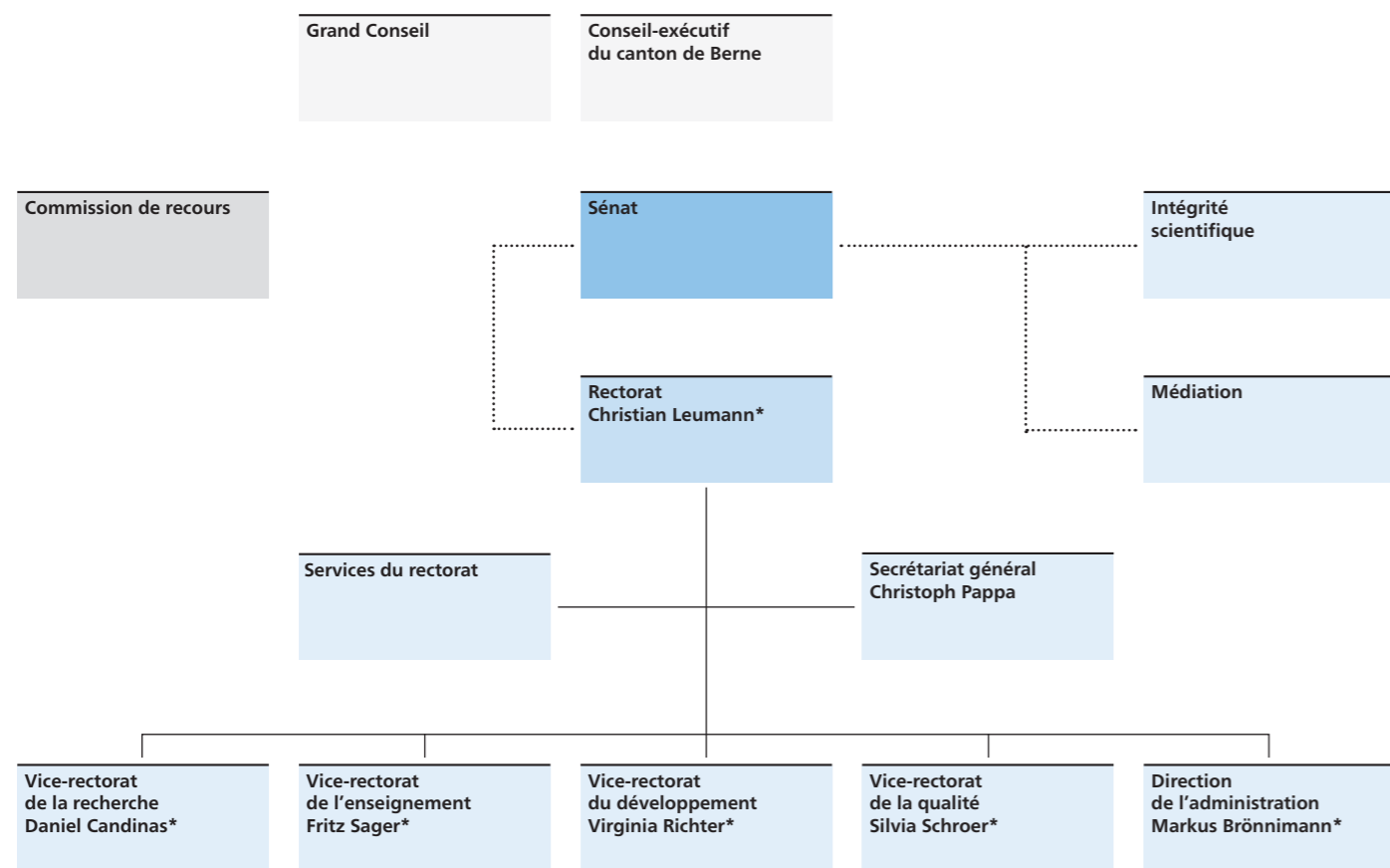
¹ **Financement de base / financement externe** : les recettes de l'Université qui constituent le financement structurel de base de l'Université comptent parmi le budget de base. Toutes les autres recettes font état d'un financement externe. En raison de la distinction des recettes entre financement de base et financement externe, les postes ne peuvent être comparés que de manière limitée avec le compte de résultat selon les Swiss GAAP RPC.

² **Accord intercantonal universitaire (AIU)** : l'AIU régit la participation des cantons au financement des universités. Il définit la contribution du canton de domicile d'un étudiant et à la prise en charge des frais liés à l'enseignement.

³ **Moyens secteur privé** : recettes de la part de l'économie privée, de particuliers, de fondations et d'organisations similaires.



Organigramme



Facultés							
Faculté de théologie David Plüss	Faculté de droit Andreas Lienhard	Faculté d'économie et de sciences sociales Winand Emons	Faculté de médecine Claudio Bassetti	Faculté vetsuisse David Spreng	Faculté des lettres Gabriele Rippl	Faculté des sciences humaines Stefan Troche	Faculté des sciences naturelles Zoltán Balogh

Centres stratégiques	Albert Einstein Center for Fundamental Physics (AEC) / ARTORG Center for Biomedical Engineering Research / Bern Center for Precision Medicine (BCPM) / Center for Regional Economic Development (CRED) / Center for Space and Habitability (CSH) / Centre for Development and Environment (CDE) / Centre de compétence pour le management public (KPM) / Multidisciplinary Center for Infectious Diseases (MCID) / Oeschger Centre for Climate Change Research (OCCR) / World Trade Institute (WTI)
Centres à mission spécifique	Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre (IZFG) / Walter Benjamin Kolleg (WBKolleg)
Unités interfacultaires	Collegium generale (CG) / Experimental Animal Center (EAC) / Microscopy Imaging Center (MIC) / Centre de formation continue universitaire (ZUW)

* Membres de la Direction de l'Université

État au 31.12.2021

Direction de l'Université



Dr. Christoph Pappa
Secrétaire général

Prof. Fritz Sager
Vice-recteur de l'enseignement

Prof. Christian Leumann
Recteur

Markus Brönnimann
Directeur administratif

Prof. Daniel Candinas
Vice-recteur de la recherche

Prof. Silvia Schroer
Vice-rectrice de la qualité

Prof. Virginia Richter
Vice-rectrice du développement

Directions des facultés

Prof. David Plüss
Doyen de la Faculté de théologie



Prof. Andreas Lienhard
Doyen de la Faculté de droit



Prof. Winand Emons
Doyen de la Faculté d'économie et de sciences sociales



Prof. Claudio Bassetti
Doyen de la Faculté de médecine



Prof. David Spreng
Doyen de la Faculté vetsuisse



Prof. Gabriele Rippl
Doyenne de la Faculté des lettres



Prof. Stefan Troche
Doyen de la Faculté des sciences humaines



Prof. Zoltán Balogh
Doyen de la Faculté des sciences naturelles

Sénat

Le Sénat est l'organe législatif le plus élevé de l'Université et soutient la Direction de l'Université dans l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif.

Composition et compétences

Le Sénat regroupe le Recteur, les doyen-ne-s, les délégué-e-s des facultés, les enseignant-e-s, les assistant-e-s et les étudiant-e-s. Il promulgue les statuts de l'Université et les règlements universitaires globaux.

Le Sénat détermine le plan pluriannuel et financier, et adopte le rapport annuel ainsi que le rapport de prestations. Il prend les décisions importantes sur l'organisation et élit les membres des commissions permanentes. Il fait des propositions pour élire ou nommer les membres de la Direction de l'Université.

Présidence

Prof. Christian Leumann
Recteur

Facultés

Prof. David Plüss
doyen de la Faculté de théologie

Prof. Andreas Lienhard
doyen de la Faculté de droit

Prof. Marianne Lehmkuhl
déléguée de la Faculté de droit

Prof. Winand Emons
doyen de la Faculté d'économie et de sciences sociales

Prof. Adrian Vatter
délégué de la Faculté d'économie et de sciences sociales

Prof. Claudio L. A. Bassetti
doyen de la Faculté de médecine

Prof. Sebastian Wolf
délégué de la Faculté de médecine

Prof. David Spreng
doyen de la Faculté vetsuisse

Prof. Gabriele Rippl
doyenne de la Faculté des lettres

Prof. Peter J. Schneemann
délégué de la Faculté des lettres

Prof. Stefan Troche
doyen de la Faculté des sciences humaines

Prof. Elmar Anhalt
délégué de la Faculté des sciences humaines

Prof. Zoltán Balogh
doyen de la Faculté des sciences naturelles

Prof. Doris Rentsch
déléguée de la Faculté des sciences naturelles

Unités universitaires interfacultaires et centrales

Prof. Manfred Elsig
délégué

Association des enseignant-e-s

Dr. Marc Zibung
délégué

poste vacant

Association des assistant-e-s

Dr. Alma Brodersen
déléguée

Daniela Feller
déléguée

Association des étudiant-e-s de l'Université de Berne (AEB)

Leena Raas
déléguée

Livio Vetter
délégué

Gazmendi Noli
délégué

Julia Wess
déléguée

Membres avec voix consultative

Direction de l'Université

Prof. Fritz Sager
Vice-recteur de l'enseignement

Prof. Daniel Candinas
Vice-recteur de la recherche

Prof. Silvia Schroer
Vice-rectrice de la qualité

Prof. Virginia Richter
Vice-rectrice du développement

Markus Brönnimann
Directeur administratif

Secrétaire général

Dr. Christoph Pappa

Personnel administratif et technique

Sylvia Kilchenmann
déléguée

Christa Brünisholz
déléguée

Sénatrices et sénateurs honoraires

Dr. Renatus Gallati
Walter Inäbnit
Dr. Celia Zwillenberg
Dr. Christophe von Werdt

Hôtes permanents

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Claudia Willen
Co-cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Service de communication et marketing

Christian Degen
Direction Service de communication et marketing

Secrétariat général

Marion Frost
Secrétariat du Sénat

Flurina Stettler
Secrétariat du Sénat

État au 31.12.2021

Statistiques

Étudiant-e-s

Étudiant-e-s selon le niveau d'études (semestre d'automne 2021)

Tous-tes les étudiant-e-s	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue		
	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.
Total	19 441	58%	12%	36%	8 168	59%	3%	48%	4 681	59%	11%	40%	3 315	54%	42%	24%	3 277	63%	3%
Faculté de théologie	404	53%	10%	25%	51	65%	0%	76%	35	69%	11%	46%	61	39%	56%	21%	257	52%	2%
Faculté de droit	2 320	59%	6%	46%	998	63%	3%	58%	598	58%	10%	47%	205	40%	20%	42%	519	57%	3%
Faculté d'économie et de sciences sociales	2 646	41%	6%	40%	1 304	42%	4%	52%	653	44%	7%	47%	149	45%	35%	30%	540	32%	0%
Faculté de médecine	4 002	59%	16%	33%	1 129	63%	3%	42%	1 079	55%	5%	42%	1 463	57%	37%	25%	331	67%	4%
Faculté vetsuisse Berne	552	83%	16%	26%	250	84%	1%	30%	118	92%	2%	31%	184	75%	46%	16%	0	0%	0%
Faculté des lettres	2 236	63%	13%	41%	1 194	64%	4%	50%	618	63%	16%	36%	383	58%	40%	23%	41	68%	7%
Faculté des sciences humaines	4 224	73%	6%	26%	1 741	68%	3%	39%	882	73%	7%	35%	192	65%	30%	29%	1 409	79%	4%
Faculté des sciences naturelles	3 057	47%	21%	40%	1 501	47%	3%	55%	698	51%	25%	37%	678	42%	61%	17%	180	46%	5%

Évolution du nombre d'étudiant-e-s selon le niveau d'études et le sexe

Nombre d'étudiant-e-s		Différence								
		2018	2019	2020	2021	2018-2021				
Total	Total	18 019	18 576	+3%	19 230	+4%	19 441	+1%	+1 422	+8%
	Hommes	43%	43%		42%		42%			
	Femmes	57%	57%		58%		58%			
Bachelor	Total	7 692	7 799	+1%	8 240	+6%	8 168	-1%	+476	+6%
	Hommes	43%	43%		43%		41%			
	Femmes	57%	57%		57%		59%			
Master	Total	4 602	4 611	0%	4 625	0%	4 681	+1%	+79	+2%
	Hommes	42%	42%		41%		41%			
	Femmes	58%	58%		59%		59%			
Doctorat	Total	2 966	3 093	+4%	3 261	+5%	3 315	+2%	+349	+12%
	Hommes	48%	48%		46%		46%			
	Femmes	52%	52%		54%		54%			
Formation continue	Total	2 759	3 073	+11%	3 104	+1%	3 277	+6%	+518	+19%
	Hommes	39%	39%		39%		37%			
	Femmes	61%	61%		61%		63%			

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Étudiant-e-s entrant-e-s selon le niveau d'études (semestre d'automne 2021)

Tous-tes les étudiant-e-s entrant-e-s	Total				Bachelor				Master				Doctorat				Formation continue			
	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	
Total	5 521	59%	9%	36%	2 633	60%	3%	46%	1 416	58%	12%	39%	613	59%	39%	24%	859	58%	2%	
Faculté de théologie	124	66%	5%	27%	10	80%	0%	90%	12	58%	8%	50%	9	33%	33%	11%	93	69%	2%	
Faculté de droit	599	63%	5%	44%	274	68%	3%	55%	153	59%	12%	41%	9	33%	22%	44%	163	61%	1%	
Faculté d'économie et de sciences sociales	792	42%	5%	39%	397	43%	5%	54%	156	47%	8%	51%	20	60%	30%	30%	219	34%	1%	
Faculté de médecine	1 253	59%	13%	34%	362	64%	2%	38%	431	54%	7%	43%	381	60%	32%	25%	79	66%	3%	
Faculté vetsuisse Berne	194	86%	9%	27%	107	81%	2%	27%	58	95%	2%	28%	29	83%	48%	24%	0	0%	0%	
Faculté des lettres	450	65%	11%	37%	297	66%	3%	44%	110	61%	17%	26%	41	66%	46%	12%	2	100%	100%	
Faculté des sciences humaines	1 084	73%	5%	30%	587	71%	4%	37%	243	72%	9%	35%	28	82%	36%	25%	226	78%	0%	
Faculté des sciences naturelles	1 025	45%	14%	43%	599	46%	3%	53%	253	50%	24%	37%	96	40%	64%	21%	77	34%	6%	

Étudiant-e-s

Diplômes de l'année 2021

	Total			Bachelor			Master			Doctorat			Formation continue ¹			Habitations		
	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.
Total	4 691	56%	11%	1 667	56%	3%	1 603	58%	8%	725	58%	37%	623	53%	5%	73	42%	55%
Faculté de théologie	70	61%	7%	10	70%	0%	14	64%	0%	5	40%	40%	40	60%	8%	1	100%	100%
Faculté de droit	540	60%	3%	227	56%	2%	255	65%	3%	12	58%	33%	43	53%	4%	3	33%	33%
Faculté d'économie et de sciences sociales	732	37%	3%	265	40%	4%	228	37%	4%	18	50%	22%	221	32%	0%	0	0%	0%
Faculté de médecine	1 201	59%	16%	314	60%	4%	330	58%	3%	443	59%	31%	66	73%	13%	48	42%	58%
Faculté vetsuisse Berne	175	79%	20%	50	96%	0%	54	83%	0%	68	65%	50%	0	0%	0%	3	67%	33%
Faculté des lettres	515	57%	12%	250	57%	4%	194	60%	16%	41	51%	39%	24	54%	8%	6	33%	67%
Faculté des sciences humaines	764	71%	5%	292	65%	1%	274	73%	7%	26	69%	42%	168	77%	3%	4	75%	25%
Faculté des sciences naturelles	694	45%	17%	259	46%	2%	254	46%	19%	112	47%	51%	61	41%	16%	8	25%	50%

¹ Master MAS 210 (132 femmes), diplôme DAS 29 (16 femmes), certificat CAS 384 (185 femmes), autres 0 (0 femme)

Évolution du nombre d'entrant-e-s selon le niveau d'études et le sexe

Nombre étudiant-e-s entrant-e-s		2018				2019				2020				2021				Différence	
		Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	2018-2021	2019-2021
Total	Total	5 028	5 152	+2%	5 300	+3%	5 521	+4%	+493	+10%									
	Hommes	42%	41%		42%		41%												
	Femmes	58%	59%		58%		59%												
Bachelor	Total	2 492	2 509	+1%	2 689	+7%	2 633	-2%	+141	+6%									
	Hommes	41%	40%		41%		40%												
	Femmes	59%	60%		59%		60%												
Master	Total	1 349	1 333	-1%	1 316	-1%	1 416	+8%	+67	+5%									
	Hommes	43%	40%		41%		42%												
	Femmes	57%	60%		59%		58%												
Doctorat	Total	550	592	+8%	660	+11%	613	-7%	+63	+11%									
	Hommes	50%	43%		43%		41%												
	Femmes	50%	57%		57%		59%												
Formation continue	Total	637	718	+13%	635	-12%	859	+35%	+222	+35%									
	Hommes	42%	45%		45%		42%												
	Femmes	58%	55%		55%		58%												

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Évolution du nombre de diplômes selon le niveau d'études et le sexe

Nombre de diplômes		2018				2019				2020				2021				Différence	
		Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	Total	♀	Étr.	BE	2018-2021	2019-2021
Total	Total	4 457	4 463	0%	4 609	+3%	4 691	+2%	+234	+5%									
	Hommes	45%	43%		43%		44%												
	Femmes	55%	57%		57%		56%												
Bachelor	Total	1 638	1 534	-6%	1 539	0%	1 667	+8%	+29	+2%									
	Hommes	44%	40%		40%		44%												
	Femmes	56%	60%		60%		56%												
Master	Total	1 629	1 570	-4%	1 558	-1%	1 603	+3%	-26	-2%									
	Hommes	45%	41%		41%		42%												
	Femmes	55%	59%		59%		58%												
Doctorat	Total	640	637	0%	746	+17%	725	-3%	+85	+13%									
	Hommes	46%	44%		49%		42%												
	Femmes	54%	56%		51%		58%												
Formation continue	Total	489	630	+29%	681	+8%	623	-9%	+134	+27%									
	Hommes	46%	49%		48%		47%												
	Femmes	54%	51%		52%		53%												
Habitations	Total	61	92	+51%	85	-8%	73	-14%	+12	+20%									
	Hommes	67%	66%		66%		58%												
	Femmes	33%	34%		34%		42%												

*Les étudiant-e-s de niveau licence/diplôme sont indiqué-e-s dans le tableau ci-dessus, dans les étudiant-e-s en master.

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Collaborateur·trice·s

Emplois à plein temps à l'Université de Berne en 2021 (en moyenne annuelle, employé·e-s par financement externe inclus)

	Total			Professorats			Enseignant·e-s			Assistant·e-s			Administration & technique		
	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.	Total	♀	Étr.
Total	5 050	52%	38%	529	28%	51%	208	36%	35%	2 439	52%	50%	1 874	61%	18%
Faculté de théologie	68	54%	49%	14	36%	64%	8	50%	25%	39	59%	56%	7	71%	0%
Faculté de droit	195	49%	22%	36	28%	31%	14	29%	14%	117	50%	23%	28	82%	7%
Faculté d'économie et de sciences sociales	249	45%	33%	46	17%	67%	16	38%	38%	157	48%	26%	30	80%	13%
Faculté de médecine	1 597	57%	40%	146	23%	41%	55	38%	33%	732	53%	57%	664	69%	22%
Faculté vetsuisse Berne	458	70%	36%	40	45%	55%	12	42%	42%	211	71%	54%	195	75%	14%
Faculté des lettres	414	58%	42%	81	48%	63%	26	54%	42%	263	61%	40%	44	59%	18%
Faculté des sciences humaines	225	56%	31%	28	32%	57%	32	41%	31%	136	61%	29%	29	69%	10%
Faculté des sciences naturelles	1 180	37%	49%	136	18%	51%	37	14%	43%	719	40%	61%	288	40%	19%
Domaine central	664	57%	17%	2	100%	0%	8	38%	38%	65	71%	18%	589	55%	17%

Évolution des emplois à plein temps par groupe de personnel et sexe

Nombre d'emplois à plein temps		Années				Différence				
		2018	2019	2020	2021	2018-2021				
Total	Total	4 610	4 719	+2%	4 855	+3%	5 050	+4%	+440	+10%
	Hommes	49%	49%		48%		48%			
	Femmes	51%	51%		52%		52%			
Professorats	Total	509	517	+2%	524	+1%	529	+1%	+20	+4%
	Hommes	77%	76%		73%		72%			
	Femmes	23%	24%		27%		28%			
Enseignant·e-s	Total	241	249	+3%	239	-4%	208	-13%	-33	-14%
	Hommes	65%	62%		64%		64%			
	Femmes	35%	38%		36%		36%			
Assistant·e-s	Total	2 091	2 171	+4%	2 268	+4%	2 439	+8%	+348	+17%
	Hommes	50%	49%		48%		48%			
	Femmes	50%	51%		52%		52%			
Administration & technique	Total	1 769	1 782	+1%	1 824	+2%	1 874	+3%	+105	+6%
	Hommes	39%	38%		38%		39%			
	Femmes	61%	61%		62%		61%			

D'autres statistiques sont disponibles sur : www.statistik.unibe.ch

Comptes annuels

Comptes annuels¹ 2021 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (« True and Fair View »).

Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Liquidités	1	12 013	18 772	-6 759	-36,0%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	494 466	470 058	24 408	5,2%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	28 395	30 788	-2 393	-7,8%
Autres créances à court terme	4	14 655	13 900	755	5,4%
Immobilisations financières à court terme	5	455	5 294	-4 839	-91,4%
Stocks et travaux en cours	6	6 853	6 725	128	1,9%
Comptes de régularisation actifs	7	58 190	54 277	3 913	7,2%
Actif circulant		615 027	599 814	15 214	2,5%
Immobilisations financières	8	89 099	88 580	518	0,6%
Immobilisations corporelles	9	63 979	46 140	17 840	38,7%
Immobilisations incorporelles	10	11 715	14 062	-2 347	-16,7%
Actif immobilisé		164 793	148 782	16 011	10,8%
Total actifs		779 820	748 596	31 224	4,2%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	22 192	18 546	3 646	19,7%
Autres dettes à court terme	12	1 968	4 264	-2 296	-53,8%
Autres créances à court terme	13	24 129	11 036	13 093	118,6%
Engagements financements externes	14	180 890	174 603	6 287	3,6%
Provisions à court terme	15	18 006	18 039	-33	-0,2%
Comptes de régularisation passifs	16	4 475	9 273	-4 798	-51,7%
Fonds étrangers à court terme		251 660	235 761	15 899	6,7%
Dettes financières à long terme	17	1 631	1 647	-16	-1,0%
Provisions à long terme	15	27 224	28 111	-887	-3,2%
Engagements de prévoyance	18	77 200	81 700	-4 500	-5,5%
Fonds étrangers à long terme		106 055	111 459	-5 403	-4,8%
Résultats cumulés		401 376	365 858	35 518	9,7%
Résultat annuel		20 729	35 518	-14 789	-41,6%
Fonds propres		422 105	401 376	20 729	5,2%
Total passifs		779 820	748 596	31 224	4,2%

Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2021	2020	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations		323 366	319 140	4 226	1,3%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)		99 486	99 818	-332	-0,3%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		123 631	118 323	5 308	4,5%
Financement de base ou contributions publiques	19	546 483	537 281	9 202	1,7%
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique		113 569	113 060	509	0,5%
Contributions de projets par des organisations internationales		25 241	32 049	-6 808	-21,2%
Autres subventions de projets		62 448	55 402	7 045	12,7%
Contributions de projets par des financements externes	20	201 258	200 512	746	0,4%
Taxes universitaires		19 174	19 594	-420	-2,1%
Produits des services permanents		84 047	77 727	6 320	8,1%
Revenus divers		83 077	79 383	3 694	4,7%
Rabais et remises		-817	-624	-193	30,9%
Autres revenus		185 481	176 080	9 401	5,3%
Total revenus d'exploitation	21	933 222	913 873	19 348	2,1%
Traitements		521 172	505 294	15 878	3,1%
Cotisations aux assurances sociales		95 769	89 154	6 615	7,4%
Autres charges de personnel		6 654	5 120	1 534	30,0%
Charges de personnel	22	623 595	599 568	24 026	4,0%
Acquisition d'appareils		14 874	15 457	-583	-3,8%
Charges immobilières et charges des biens-fonds		26 229	24 343	1 885	7,7%
Autres charges		102 662	89 610	13 052	14,6%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	143 764	129 410	14 354	11,1%
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		112 347	110 004	2 343	2,1%
Subventions à des tiers		22 224	25 462	-3 238	-12,7%
Contributions	24	134 571	135 466	-895	-0,7%
Amortissement des immobilisations corporelles	9	10 984	11 441	-457	-4,0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	3 317	3 509	-192	-5,5%
Total charges d'exploitation		916 231	879 394	36 836	4,2%
Produits financiers		5 582	3 035	2 548	84,0%
Charges financières		1 644	996	648	65,1%
Corrections de valeur immobilisations financières	8	200	1 000	-800	-80,0%
Résultat financier	25	3 738	1 039	2 700	259,9%
Résultat annuel		20 729	35 518	-14 789	-41,6%

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis.

Tableau de financement

Montants en KCHF	2021	2020
Activité de fonctionnement		
+/- Bénéfice / perte	20 729	35 518
+/- Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	-36	10
+/- Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	14 083	14 673
+/- Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	225	276
+/- Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-4 500	-3 900
+/- Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-921	1 504
+/- Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	-2 354	594
+/- Diminution / augmentation des créances	1 576	-4 642
+/- Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	-128	-234
+/- Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	-4 361	-4 033
+/- Augmentation / diminution des créances	3 646	1 151
+/- Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	-7 094	3 215
+/- Augmentation / diminution des engagements financements externes	6 287	18 765
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	27 154	62 896
Activité d'investissement		
- Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-28 035	-10 318
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	52	
- Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-3 715	-4 548
+ Paiements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	10 935	8 948
- Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-1 819	-1 503
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-22 582	-7 420
Activité de financement		
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	13 093	10 549
+/- Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-16	106
Flux financiers provenant de l'activité de financement	13 077	10 655
Total tableau de financement		
Liquidités nettes au début de la période	488 830	422 698
Liquidités nettes à la fin de la période	506 479	488 830
Variation des liquidités nettes	17 649	66 132

Les liquidités nettes se composent ainsi :

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	190	113
Poste	5 261	11 476
Banque	6 563	7 183
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	76 154	128 825
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	418 312	341 233
Total	506 479	488 830

Tableau des fonds propres au 31.12.2021

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2019	79 630	223 894	62 334	365 858
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	4 050	30 832	636	35 518
Fonds propres au 31.12.2020	83 680	254 726	62 971	401 376
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	-5 118	24 289	1 559	20 729
Fonds propres au 31.12.2021	78 562	279 015	64 529	422 105

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, les financements externes et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleurs n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

L'Université de Berne ne pouvant pas distribuer de bénéfices, le résultat annuel 2021 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 15 mars 2022, puis présentés au Sénat pour information. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50% dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les immobilisations financières à court terme avec valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières à court terme sans valeur boursière doivent être évaluées au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les participations supérieures à 20% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, alinéa 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'Université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de Pension Bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 4%³ ou 5%⁴. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état au 1^{er} janvier 2018

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 1^{er} septembre 1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUUni)

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs, de même que les rentes spéciales et les rentes transitoires, sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à douze mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'Université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéficiés

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'Université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Caisse	190	113	76	67,2%
Poste	5 261	11 476	-6 215	-54,2%
Banque	6 563	7 183	-620	-8,6%
Liquidités	12 013	18 772	-6 759	-36,0%

Les liquidités ont diminué de KCHF 6 759.

2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	76 154	128 825	-52 671	-40,9%
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	418 312	341 233	77 079	22,6%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	494 466	470 058	24 408	5,2%

Le canton de Berne organise le cash management de l'Université de Berne. Les comptes courants intitulés « Administration des finances » correspondent aux liquidités que gère le canton de Berne au nom de l'Université de Berne.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	29 142	31 514	-2 373	-7,5%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations	1	1		0,0%
Ducroire	-748	-727	-21	2,8%
Créances résultant de livraisons et de prestations	28 395	30 788	-2 393	-7,8%

Les créances issues de livraisons et de prestations ont diminué de KCHF 2 393.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Avances temporaires en espèces	188	159	29	17,9%
Avoirs impôt anticipé	438	382	55	14,4%
Créances règlements caisse		53	-53	-100,0%
Créances financements externes fonds étrangers	13 339	12 919	420	3,3%
Cautions de loyers	25	29	-4	-14,3%
Prêts à court terme	665	358	308	86,0%
Autres créances à court terme	14 655	13 900	755	5,4%

Les autres créances à court terme ont augmenté de KCHF 755.

5 Immobilisations financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Placements portant intérêts (obligations)	455	5 294	-4 839	-91,4%
Immobilisations financières à court terme	455	5 294	-4 839	-91,4%

Les immobilisations financières à court terme ont diminué de KCHF 4 839 au cours de l'exercice sous revue. Cette variation est imputable au remboursement d'une obligation arrivée à échéance en 2021 et donc inscrite dans les immobilisations financières à court terme dans les comptes 2020.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Stocks	4 348	4 145	203	4,9%
Travaux en cours	2 505	2 580	-75	-2,9%
Stocks et travaux en cours	6 853	6 725	128	1,9%

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de KCHF 128.

7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Intérêts courus	144	187	-42	-22,6%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	52 800	50 500	2 300	4,6%
Abonnements presse	5 115	3 590	1 525	42,5%
Autres actifs transitoires	130	130	100,0%	
Comptes de régularisation actifs	58 190	54 277	3 913	7,2%

Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de KCHF 3 913 par rapport à l'année précédente. Une grande partie de cette augmentation est imputable à la régularisation des contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU).

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Actions et parts	20 409	18 557	1 851	10,0%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	6 323	7 023	-700	-10,0%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	45 312	45 377	-65	-0,1%
Prêts à des tiers	9 735	9 892	-158	-1,6%
Prêts envers les organisations liées	5 500	6 000	-500	-8,3%
Participations dans des entreprises privées	1 820	1 731	89	5,2%
Immobilisations financières	89 099	88 580	518	0,6%

Par rapport à l'année précédente, les immobilisations financières à long terme ont augmenté de KCHF 518 en raison de réaffectations au niveau des dépôts de titres des placements en fonds. En 2022, les titres de l'Université seront consolidés dans deux nouveaux portefeuilles de titres. Début janvier 2022, les placements existants ont donc tous été vendus et placés de nouveau conformément à la stratégie de placement.

Les participations significatives affichant un taux de participation supérieur à 5% ou un taux non négligeable sont nominalement listées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75%	75%	100	100	82	82
Unitectra SA	Zurich	33%	33%	300	300	142	143
SCDH SA (Swiss Center for Design and Health)	Berne	22%	22%	920	920	184	189
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21%	21%	240	240	120	76
sitem-insel SA	Berne	12%	12%	12 096	12 096	1 117	1 117
SLSP SA	Zurich	8%	8%	520	520	40	40
Autres		≤ 5%	≤ 5%	n.c.	n.c.	135	85
Total						1 820	1 731

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, Mobilier, Appareils, Véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2019	984	43 798	391	4 141	-2 892	46 422
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2019	1 059	139 106	391	14 888	-9 486	145 957
Entrées		8 629	2 759	1 091		12 479
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-5 905		-1 885		-7 791
Reclassifications		-1 081	-1 081			-2 161
État au 31.12.2020	1 059	140 748	2 070	14 094	-9 486	148 485
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2019	-75	-95 308		-10 747	6 594	-99 536
Amortissements planifiés	-22	-9 694		-1 523	841	-10 399
Amortissements non planifiés		-184		-17		-201
Sorties		5 905		1 885		7 791
Reclassifications						
État au 31.12.2020	-97	-99 281		-10 402	7 435	-102 345
Valeur comptable nette au 31.12.2020	961	41 467	2 070	3 692	-2 051	46 140

Valeur comptable nette au 31.12.2020	961	41 467	2 070	3 692	-2 051	46 140
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2020	1 059	140 748	2 070	14 094	-9 486	148 485
Entrées		9 620	16 040	2 375		28 035
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-7 674		-693		-8 368
Reclassifications		16 860	-16 943	83		
État au 31.12.2021	1 059	159 552	1 167	15 859	-9 486	168 151
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2020	-97	-99 280		-10 402	7 435	-102 344
Amortissements planifiés	-22	-9 228		-1 543	841	-9 953
Amortissements non planifiés		-190				-190
Sorties		7 623		693		8 316
Reclassifications						
État au 31.12.2021	-119	-101 076		-11 252	8 276	-104 171
Valeur comptable nette au 31.12.2021	939	58 477	1 167	4 607	-1 210	63 979

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 17 840.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s à la CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2019	8 109	238	129	8 433	16 909
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2019	23 237	238	149	16 496	40 120
Entrées	538	367		599	1 504
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-791			-495	-1 287
Reclassifications	471	-471			
État au 31.12.2020	23 455	134	149	16 599	40 337
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2019	-15 128		-20	-8 062	-23 211
Amortissements planifiés	-3 460		-52	-764	-4 275
Amortissements non planifiés				-76	-76
Sorties	791			495	1 287
Reclassifications					
État au 31.12.2020	-17 796		-72	-8 407	-26 275
Valeur comptable nette au 31.12.2020	5 658	134	77	8 193	14 062

Valeur comptable nette au 31.12.2020	5 658	134	77	8 193	14 062
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2020	23 455	134	149	16 599	40 337
Entrées	871	356		595	1 822
Variation des subventions fédérales accordées					
Sorties	-57				-57
Reclassifications	320	-320			
État au 31.12.2021	24 588	170	149	17 194	42 102
Corrections de valeur cumulées					
État au 31.12.2020	-17 796		-72	-8 407	-26 275
Amortissements planifiés	-3 230		-52	-852	-4 134
Amortissements non planifiés	-35				-35
Sorties	57				57
Reclassifications					
État au 31.12.2021	-21 005		-123	-9 258	-30 387
Valeur comptable nette au 31.12.2021	3 583	170	26	7 936	11 715

Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont été supérieurs aux amortissements, ce qui explique l'augmentation de la valeur comptable nette de KCHF 17 840.

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	21 805	17 568	4 237	24,1%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	116	637	-521	-81,8%
Dettes résultant de livraisons et de prestations (manuel)	270	341	-71	-20,8%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	22 192	18 546	3 646	19,7%

En tout, les dettes résultant de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 3 646 par rapport à l'année précédente.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Acomptes de clients	606	635	-29	-4,6%
Compte courant créances TVA	941	1 246	-305	-24,5%
Dettes à court terme diverses	421	2 383	-1 961	-82,3%
Autres dettes à court terme	1 968	4 264	-2 296	-53,8%

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont diminué de KCHF 2 296. Cette variation est principalement imputable à la baisse des dettes à court terme diverses.

13 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Dépôts	159	159		0,0%
Autres engagements à court terme envers des tiers	191	178	14	7,7%
Autres engagements à court terme envers des parties liées	23 778	10 699	13 079	122,2%
Autres créances à court terme	24 129	11 036	13 093	118,6%

Les dettes financières à court terme ont augmenté de KCHF 13 093 par rapport à l'année précédente. L'Université de Berne met un compte courant à la disposition de la Fondation Wyss Academy. Les avoirs de la Fondation sont comptabilisés dans les dettes financières à court terme.

14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Engagements financements externes	180 890	174 603	6 287	3,6%

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créanciers tiers à la date de clôture ont augmenté de KCHF 6 287 par rapport à l'année précédente (cf. également 20 « Subventions de projets provenant de financements externes »).

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2019	21 796	22 850	44 646
dont provisions à court terme	13 696	725	14 421
Constitution (y c. augmentation)	14 982	667	15 649
Dissolution		-400	-400
Utilisation	-12 491	-1 254	-13 745
État au 31.12.2020	24 287	21 863	46 151
dont provisions à court terme	16 236	1 803	18 039
Constitution (y c. augmentation)	11 172	1 285	12 457
Dissolution			
Utilisation	-11 927	-1 451	-13 378
État au 31.12.2021	23 532	21 697	45 230
dont provisions à court terme	16 200	1 806	18 006
Variation au 31.12.2021 par rapport à l'année précédente	-755	-166	-921

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont diminué de KCHF 755 au total. Ce poste comporte également la dissolution de provisions constituées au titre de comptes épargne-temps ainsi que la constitution d'une provision de rentes spéciales et d'indemnités de licenciement⁵.

La pandémie de Covid-19 complique l'interprétation de l'évolution. Le personnel a accumulé moins de temps et a eu plus tendance à utiliser ses soldes horaires. Les droits aux vacances ayant augmenté au total, les collaborateur-trice-s ont plus souvent compensé des jours individuels au lieu de prendre des congés. Le total des comptes épargne temps a cependant diminué. Les autres provisions ont évolué de manière marginale et enregistrent une baisse de KCHF 166.

16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Taxes d'immatriculation	3 792	8 240	-4 448	-54,0%
Autres passifs transitoires	683	1 032	-350	-33,9%
Comptes de régularisation passifs	4 475	9 273	-4 798	-51,7%

Les autres passifs transitoires sont des services devant être réalisés sur une base contractuelle et portant sur l'exercice sous revue.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2021	31.12.2020	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s à la CPB)	1 174	1 290	-116	-9,0%
Autres dettes financières à long terme	457	357	100	28,0%
Dettes financières à long terme	1 631	1 647	-16	-1,0%

Les dettes financières à long terme ont diminué de KCHF 16.

⁵ Art. 33 de la loi sur le personnel (LPers)

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges de fonctionnement	
		2021	2020			2021	2021
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	528				451	451	629
Plans de prévoyance avec découvert	-30 695	77 200	81 700	-4 500	56 667	52 167	47 037
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-30 167	77 200	81 700	-4 500	57 118	52 618	47 666

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (6 033 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes : l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC, 82 assuré-e-s), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 128 assuré-e-s) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, 2 assuré-e-s).

Au 31 décembre 2021, la CPB affiche un degré de couverture de 97,02% (année précédente : 95,82%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 30 695 au 31 décembre 2021 (année précédente : KCHF 38 139).

Au 31 décembre 2021, le degré de couverture provisoire de la CACEB s'élevait au total à 98,4% (année précédente : 97,2%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 49 au 31 décembre 2021 (année précédente : KCHF 104).

À la date de clôture du 31 décembre 2021, l'ASMAC affichait un taux de couverture provisoire de 117% (année précédente : 114,96%).

La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 528 au 31 décembre 2021 (année précédente : KCHF 515).

Au 31 décembre 2020, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 106,93%. Le degré de couverture au 31 décembre 2021 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses deux assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ».

La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture 31 décembre)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,31% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2021 = 13 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Subvention du canton de Berne selon la convention de prestations	323 366	319 140	4 226	1,3%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	99 486	99 818	-332	-0,3%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	123 631	118 323	5 308	4,5%
Financement de base ou contributions publiques	546 483	537 281	9 202	1,7%

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 58,6%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 9 202. Le canton de Berne finance 34,7% (année précédente : 34,9%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 10,7% (année précédente : 10,9%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant-e-s non originaires du canton représente 13,2% (année précédente : 12,9%).

20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique	113 569	113 060	509	0,5%
Contributions de projets par des organisations internationales	25 241	32 049	-6 808	-21,2%
Autres subventions de projets	62 448	55 402	7 045	12,7%
Contributions de projets par des financements externes	201 258	200 512	746	0,4%

La part des subventions de projets par des financements externes dans le produit d'exploitation s'élève à 21,6% (année précédente : 21,9%). Les subventions de projets du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS) ont augmenté de KCHF 509 ; leur part dans le produit d'exploitation atteint 12,2% (année précédente : 12,4%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont diminué de KCHF 6 808. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 2,7% (année précédente : 3,5%). Les autres subventions de projet (partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles augmenté de KCHF 7 045. Leur part dans le produit d'exploitation s'élève à 6,7% (année précédente : 6%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Taxes universitaires	19 174	19 594	-420	-2,1%
Produit de la formation continue	11 447	9 245	2 201	23,8%
Droits d'examen et autres taxes	4 219	3 724	495	13,3%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	84 047	77 727	6 320	8,1%
Produit de remboursements	25 669	24 071	1 598	6,6%
Produit des ventes	5 711	5 937	-226	-3,8%
Revenus divers	36 031	36 405	-374	-1,0%
Rabais et remises	-817	-624	-193	30,9%
Autres revenus	185 481	176 080	9 401	5,3%

Les autres revenus représentent 19,9% du produit d'exploitation (année précédente : 19,3%). Par rapport à l'année précédente, ils sont en hausse de KCHF 9 401. Les taxes universitaires ont diminué de KCHF 420 par rapport à l'année précédente. Le produit de la formation continue et les taxes d'examen sont en hausse par rapport à l'année précédente. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 9% du revenu d'exploitation (année précédente : 8,5%). Cette hausse est principalement due aux travaux d'analyse supplémentaires de l'Institut des maladies

infectieuses (IFIK) en rapport avec la pandémie de Covid-19. Le poste Autres revenus intègre la majeure partie des revenus de prestations de services envers des tiers, à l'exception des revenus générés par les services de médecine humaine, dentaire légale ou vétérinaire, qui sont comptabilisés séparément. Les autres revenus ont diminué de KCHF 374 par rapport à l'année précédente.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Traitements	521 172	505 294	15 878	3,1%
Cotisations aux assurances sociales	95 769	89 154	6 615	7,4%
Autres charges de personnel	6 654	5 120	1 534	30,0%
Charges de personnel	623 595	599 568	24 026	4,0%
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	17 091	16 891	200	1,2%
Total des charges de personnel	640 685	616 459	24 226	3,9%

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 68,1% (année précédente : 67,4%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 15 878. Les cotisations aux assurances sociales ont donc augmenté de KCHF 6 615 par rapport à l'année précédente. Les dédommagements forfaitaires, les frais de formation initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont augmenté de KCHF 1 534.

Les charges de personnel comportent également des traitements de KCHF 17 091 qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (cf. point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Acquisition d'appareils	14 874	15 457	-583	-3,8%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	26 229	24 343	1 885	7,7%
Autres charges	102 662	89 610	13 052	14,6%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	143 764	129 410	14 354	11,1%

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont diminué de KCHF 583. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 1,6% (année précédente : 1,7%). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en hausse de KCHF 1 885 par rapport à l'an dernier. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 2,9% (année précédente : 2,7%) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 13 052 par rapport à l'année précédente. Cette situation est principalement due aux charges supplémentaires liées à la pandémie concernant les matières consommables, le nettoyage et les TIC. Les services de tiers ont également augmenté.

24 Contributions

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	112 347	110 004	2 343	2,1%
Subventions à des tiers	22 224	25 462	-3 238	-12,7%
Contributions	134 571	135 466	-895	-0,7%

Au total, les charges liées aux subventions ont diminué de KCHF 895. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 14,7% (année précédente : 15,2%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 12,3% du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employé-e-s à l'Université de Berne (cf. point 22 « Charges de personnel »). Les contributions à des tiers ont diminué de KCHF 3 238.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2021	2020	Évolution	
Produits financiers	5 582	3 035	2 547	83,9%
Charges financières	1 644	996	648	65,1%
Corrections de valeur immobilisations financières	200	1 000	-800	-80,0%
Résultat financier	3 738	1 039	2 699	259,8%

Le résultat financier enregistre une hausse de KCHF 2 699 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à une meilleure performance des immobilisations financières. Par ailleurs, les corrections de valeur des immobilisations financières ont diminué de KCHF 800 par rapport à l'année précédente.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers. Concernant les obligations de garantie, on observe deux Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 12 en cas de litige.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU, jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, à partir de 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10 novembre 2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les versements de l'État fédéral doivent être considérés « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les versements doivent être effectués pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2021 : KCHF 99 486). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31 décembre 2021.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestations de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université de Berne	KCHF 323 366 pour l'année 2021 (année précédente : KCHF 319 140)	Mandat de prestations d'une durée de quatre ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale 238 544 m ² (année précédente : 232 972 m ²) Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 108 200 (année précédente : KCHF 104 800), sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles. L'« inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent aux surfaces utiles et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne	Ne peut se chiffrer	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (p. ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne détient une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes :

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitectra SA	Participation de 33%	Coûts bruts des services d'environ KCHF 734 (année précédente : KCHF 796)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
CCDE AG (Center for Continuing Dental Education) en liquidation	Participation de 75%	L'entreprise est en liquidation depuis le 23 décembre 2019.	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21%	Hausse de la participation de CHF 44 124 Pas de transactions importantes	
Swiss Center for Design and Health AG (SCDH AG)	Participation de 22%	Diminution de la participation de CHF 4 577 Il n'y a aucune transaction pendant l'exercice sous revue.	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siègent des représentant-e-s de la Direction de l'Université.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution de KCHF 760 (année précédente : KCHF 720)	
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution de fonctionnement pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution de KCHF 133 (année précédente : KCHF 134) ; indemnisation des prestations de l'Université et décompte de frais accessoires KCHF 59	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fonds social de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Il n'y a aucune transaction pendant l'exercice sous revue (année précédente : KCHF 0).	
Fondation pour la recherche Genaxen	Subvention d'exploitation	Versement d'une contribution de KCHF 70 (année précédente : KCHF 70) ; contribution de Genaxen à DBMR Clean Mouse Facility CMF KCHF 160	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition de la Stiftung Haus der Universität le Foyer de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais de fonctionnement.	Versement d'une contribution de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	Promotion de la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne	Perception de subventions de KCHF 275 (année précédente : KCHF 455)	
Fondation UniBern	La fondation vise la promotion de l'innovation, l'excellence et le potentiel futur de l'Université de Berne dans le cadre de ses missions et de son activité, à savoir la recherche, l'enseignement et la formation continue. Ce soutien permet ainsi de renforcer la place scientifique et économique bernoise. Les bénéficiaires et le capital de la fondation sont destinés exclusivement au but susmentionné d'utilité publique. La fondation affiche une neutralité politique et confessionnelle. La fondation ne poursuit pas d'objectif d'acquisition ou d'auto-assistance.	Versement du capital de la fondation KCHF 250	
Fondation Wyss Academy	La Fondation a pour objectif la recherche, le développement et la mise en œuvre de solutions en rapport avec le changement climatique, le recul de la biodiversité et l'utilisation des terres, au point de rencontre de l'homme et de la nature.	Versement de contributions de KCHF 3 000 au comptant et de KCHF 2 000 liées ou au comptant, au titre de la période de 2020 à 2029. Pendant l'exercice sous revue, les projets de recherche ont permis de réaliser des recettes de KCHF 1 257. Conformément au contrat-cadre, l'Université joue aussi un rôle de relais, pour un montant de CHF 10 millions (contribution de la Wyss Foundation) et de CHF 1,7 million (contribution du canton de Berne) à la fondation Wyss Academy. Par ailleurs, une différence de KCHF 97 concernant le contrat de location avec le canton a été payée. L'Université de Berne met un compte courant à la disposition de la Fondation Wyss Academy. Les avoirs de la Fondation sont comptabilisés dans les dettes financières à court terme.	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 774 (année précédente : KCHF 665).

Échéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	95
Fin du contrat dans deux ans	96
Fin du contrat dans trois ans	138
Fin du contrat dans quatre ans	409
Fin du contrat dans plus de quatre ans	37
Total	774

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 15 mars 2022.

Garantie du financement des engagements à durée limitée de la relève scientifique

La pandémie de Covid-19 a entraîné des retards pour de nombreux projets, ce qui compromet désormais les engagements à durée limitée en raison de l'absence du financement des projets. L'Université de Berne prévoit des frais supplémentaires d'environ CHF 9,6 millions pendant les prochaines années afin de financer les reconductions de ces engagements. Comme les critères de comptabilisation de constitution d'une provision selon les Swiss GAAP RPC ne sont pas précisés, cet engagement est présenté hors bilan.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2021**À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne**

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUni, RSB 436.11), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 30 à 50) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité de la Direction de l'Université

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la Direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 15 mars 2022

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
expert-réviseur agréé
réviseur responsable



T. Remund
expert-réviseur agréé

Mentions légales

Éditeur

Université de Berne
Service de communication et marketing

Direction Service de communication et marketing

Christian Degen

Direction de projet

Timm Eugster

Mise en page

Konzept 2. stock süd, exécution : Haller & Jenzer SA

Crédits photographiques

P. 21–22 : © Université de Berne, photo : Ramon Lehmann

Université de Berne

Service de communication et marketing
Hochschulstrasse 6
3012 Berne

Téléphone +41 31 631 80 44
kommunikation@unibe.ch

Rapport annuel numérique
www.unibe.ch/rapportannuel

LE SAVOIR
EST SOURCE
DE VALEUR.